
Annulation de servitude de passage 5 rue de l'église

De : Thomas Echevard <echevard.thomas@gmail.com>

mar., 10 sept. 2024 23:54

Objet : Annulation de servitude de passage 5 rue de l'église

A l'intention de Monsieur le Maire de Saint-Chamond,

Dans le cadre de mon acquisition d'un appartement et des caves lots 9 et 10 de la cure de Saint-Julien situé au 5 rue de l'Eglise à Saint-Chamond, à la SCI RBR IMMOBILIER, je donne mon accord à la Ville de Saint-Chamond pour annuler la servitude de passage constituée par la commune à la SCI RBR IMMOBILIER. Cette servitude, constituée le 3 mai 2017, lors de la vente de ladite cure à la SCI RBR IMMOBILIER permet d'accéder aux caves en passant par le hall desservant l'Eglise de Saint-Julien.

Une demande vous sera déposée par mes soins afin d'obtenir la réouverture de l'accès initial aux caves, côté droit du bâtiment de l'ex cure.

La commune s'engage à me garantir un accès aux caves, par l'église et ce, durant toute la durée de mes travaux de réouverture.

Cordialement,
Thomas ECHEVARD
